



# Compatibilité climatique Caisse de pension CFF

## Caractérisation

Avec un volume d'investissement de environ 19.5 milliards de francs suisses, la caisse de pension CFF est environ la huitième institution de prévoyance professionnelle en Suisse.

## Politique en matière de durabilité/ESG

La CP CFF a une politique générale de durabilité qui est intégrée dans son règlement de placement.

Elle est membre de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR), qui s'avoue aux critères de durabilité (Environmental, Social, Governance ESG).

Par l'application des critères de l'ASIR, la CP CFF exclut quelques producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions, ainsi que les entreprises qui ne sont pas disposées à s'adapter selon le processus d'exclusion de l'ASIR.

En réponse à la demande de l'Alliance climatique en octobre 2020, la Caisse de pensions CFF indique que le Conseil de fondation et la Commission de placement ont traité intensivement le thème de l'ESG et du climat cette année. Cette affirmation est étayée par la déclaration figurant dans le rapport annuel 2019: "Le conseil d'administration se penchera sur le thème de la durabilité des investissements lors de la réunion à huis clos de 2020. Un consensus se dégage sur le fait que la Caisse de pensions CFF devrait s'impliquer encore davantage dans ce domaine". Il ressort en effet du rapport annuel 2020 que le thème ESG se trouvait au centre d'une réunion à huis clos du Conseil de fondation de deux jours. À cette occasion, il a été décidé qu'à l'avenir le rôle des réflexions autour d'ESG devra être encore nettement plus important au sein de la CP CFF. Le thème du climat a été désigné comme la dominante actuelle. Les décisions de principe dans le domaine climatique prises lors de la réunion à huis clos et des séances consécutives de la commission de placement et du Conseil de fondation constituent la base des étapes concrètes de mise en œuvre les années suivantes. Un objectif important consiste dans la réduction de l'empreinte CO2 des placements en capitaux de la CP CFF.

Dans la réponse à des demandes provenant d'assurés, qui a été transmise à l'Alliance climatique (juillet 2021), la CP CFF informe qu'elle est déjà passée cette année à l'intégration ESG dans le processus d'investissement pour les actions et les obligations d'entreprises. Ses gestionnaires d'actifs doivent désormais respecter certaines exigences minimales et tenir compte de critères de durabilité lors de la sélection des investissements. En outre, les objectifs climatiques (voir ci-dessous) sont devenus contraignants et leur respect fait l'objet d'un suivi.

Avec la stratégie climatique publiée dans le rapport de durabilité 2020 de mi-2021, la caisse s'est engagée dans une voie de décarbonisation (voir ci-dessous).

## Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKE

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKE.

Avec ses objectifs contraignants visant à réduire l'empreinte carbone de ses investissements (voir ci-dessus), la Caisse de pensions CFF reconnaît les risques climatiques.

## Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Comme le montre la communication susmentionnée (juillet 2021), la CP CFF poursuit, avec l'intégration ESG dans le processus d'investissement, déjà en cours, également des objectifs climatiques. L'empreinte carbone des actions et des obligations d'entreprises devra être inférieure de 30 % à celle du benchmark d'ici la fin 2022. Cette décarbonisation, qui est déjà en cours, sera

principalement réalisée par un rééquilibrage des titres dans les portefeuilles. L'ambition est également de réduire l'empreinte carbone absolue de ces catégories de titres de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2020.

Cette stratégie ESG et climatique a été officiellement publiée dans le nouveau rapport de durabilité 2020 en octobre 2021. Le nouveau rapport de durabilité 2021 informe que l'intensité en CO2 à la fin 2021 est inférieure de 13,5% à l'indice de référence.

## Adhésion à des associations de développement durable

L'ASIR, dont la CP CFF est membre, est pour sa part membre de Climate Action 100+ et de Swiss Sustainable Finance.

## Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

Sont particulièrement pertinentes pour le climat les entreprises du secteur des énergies fossiles, les banques qui financent l'expansion incontrôlée de la production de combustibles fossiles et les grandes sociétés à forte empreinte carbone.

## Engagement :

En tant que membre de l'ASIR, la CP CFF participe au dialogue commun avec les entreprises dans lesquelles elle investit.

Le rapport d'engagement de l'ASIR 2019 montre que la mise en œuvre et l'efficacité de l'engagement ESG et climatique délégué au prestataire de services Sustainalytics auprès des entreprises mondiales concernées se sont améliorées par rapport à l'année précédente. Les institutions affiliées à l'ASIR pour l'exercice conjoint de l'engagement avaient présenté des objectifs spécifiques pour l'engagement dans 12 entreprises mondiales au cours de 2018 et 2019. Ces objectifs dans les domaines de la corruption, des dommages environnementaux, des droits de l'homme, des droits du travail et de la sécurité au travail ont été atteints et finalisés selon l'ASIR.

Des processus d'engagement continuent à être actifs dans un grand nombre d'entreprises sur tous les continents. L'ASIR précise les informations pertinentes dans le rapport d'engagement de 2019 à l'Alliance climatique (avril 2020) comme suit. En 2019, 76 engagements étaient en cours, principalement dans les domaines de l'environnement (34 cas), des droits du travail (20 cas) et des droits de l'homme (16 cas).

Dans le secteur du climat, l'ASIR, en collaboration avec Sustainalytics, a entamé à partir de 2018 un dialogue avec 20 grands producteurs mondiaux d'acier et de ciment, qui sont responsables pour 13% des émissions globales de CO2, pour aborder la transition climatique. Ce faisant, l'ASIR incite principalement ces entreprises à mesurer et à publier les risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures des G20 (TCFD). Parmi les autres exigences figurent des objectifs de CO2 fondés sur des données scientifiques, des mesures concrètes et le suivi des progrès, ainsi qu'une politique climatique et une attitude cohérente envers leurs associations en ce qui concerne leurs activités de lobbying.

Selon le nouveau rapport de l'ASIR Climate et engagement... Stratégie et activités 2018-2021+ de septembre 2021, l'activité de 4 ans dans le secteur des producteurs d'acier et de ciment a été un succès dans la mesure où les 20 entreprises ciblées se sont améliorées de 30% par rapport aux objectifs fixés dans cinq domaines ciblés : publication, objectif net zéro, innovation, risques physiques et risques liés à l'eau. En particulier, la moitié s'est engagée à établir des rapports conformes aux recommandations du TCFD et 18 des 20 entreprises ont fixé des objectifs de réduction de leurs émissions CO2 d'ici 2030 – bien qu'aucun chiffre de réduction quantifié ne soit perceptible.

Toujours selon le rapport 2018-2021+, l'ASIR, au nom de ses membres, est devenu un coparticipant actif de la Climate Action 100+, des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal

axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension regroupés dans l'ASIR veulent s'engager avec l'ASIR en qualité de «Participant». Dans le cadre d'une division du travail, l'ASIR les représente dans le dialogue d'entreprise avec des sociétés agréées, discute des objectifs et des mesures pour les atteindre et rend compte des progrès réalisés. Comme le montre le [Progress Report 2020](#) de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Plus précisément, l'ASIR vise à s'adresser au total à 20 grands producteurs d'énergies fossiles et fournisseurs d'électricité par l'intermédiaire du prestataire de services choisi, [RMQ Asset Management](#).

Dans une communication à l'Alliance climatique (novembre 2021), l'ASIR précise que 11 entreprises d'extraction de combustibles fossiles et de production d'électricité seront ciblées dans le cadre de la Climate Action 100+. Dès lors, l'accent est mis sur les plus grandes entreprises. Toutefois, l'ASIR veut également exercer son influence en recherchant le dialogue avec neuf autres entreprises de production de combustibles fossiles et d'électricité.

En outre, selon le Rapport Climat et engagement 2018-2021+, l'ASIR a l'intention de solliciter le dialogue avec sept entreprises suisses de l'économie générale pertinentes pour le climat. Dans la communication susmentionnée adressée à l'Alliance climatique, l'ASIR précise que cette démarche devrait également viser d'autres entreprises que Nestlé et Holcim, qui sont déjà couvertes par Climate Action 100+.

#### Droits de vote :

Depuis 2020, la CP CFF exerce ses droits de vote sur la base d'une nouvelle ~~politique de droits de vote~~ fondée sur des exigences ESG comprises de manière holistique. Elle vise également à promouvoir la divulgation des données des entreprises conformément à la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#) du G20. Elle exerce les droits de vote dans plus de 200 entreprises à l'étranger et dans jusqu'à 70 autres entreprises présentant des risques ESG élevés, notamment des entreprises des énergies fossiles. Elle les met en œuvre via les services de l'ISS (International Shareholder Services) et ~~rend compte de manière transparente~~ des objectifs et des résultats.

L'évaluation 2019, 2020 et 2021 pour savoir si la CP CFF a voté en faveur du climat est disponible dans la fiche d'information allemande.

La conclusion : en 2021, la Caisse de pensions CFF s'est engagée à l'étranger et en Suisse en faveur du climat.

#### Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Dans le cadre de sa trajectoire de décarbonisation (voir ci-dessus), des mesures sont effectuées sur l'intensité en CO2 des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises. La CP CFF rend compte chaque année de l'état de sa trajectoire de décarbonisation (voir les rapports de durabilité ci-dessus).

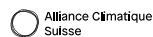
#### Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La CP CFF a complété son objectif intermédiaire de réduction de l'empreinte carbone des actions et des obligations d'entreprises par l'objectif à moyen terme de porter l'empreinte carbone absolue de ces catégories de titres à 50% d'ici 2030 par rapport à 2020 (voir ci-dessus).

Selon le [rapport de durabilité 2021](#), le Conseil de fondation fixera tous les trois ans, à partir de 2023, un objectif de réduction annuel pour les trois prochaines années. D'autres thèmes importants pour l'avenir sont pour la CP

CFF la durabilité des emprunts d'Etat et, avec une intégration ESG dans le processus de placement, le respect des droits de l'homme par les entreprises et les Etats.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que, selon le [rapport de durabilité 2021](#), la CP CFF est en train d'élaborer une politique de durabilité distincte pour les biens immobiliers et les hypothèques d'ici fin 2022. L'objectif est de réduire l'empreinte carbone, par exemple en incitant les bénéficiaires d'hypothèques à effectuer des rénovations durables.



#### Conclusion :

Caisse de pension climato-compatible :

- Décision de principe d'intégrer les critères ESG (environnement, social, gouvernance) dans le processus d'investissement et de réduire l'empreinte carbone avec engagement à atteindre un objectif contraignant de décarbonisation des actions et obligations d'entreprise.
- A partir de 2021, premières mesures de conversion en cours par rebalancement des titres investis.
- D'ici fin 2022, objectif d'abaissement à 30 % de moins d'intensité CO2 que la moyenne du marché mondial.
- Fin 2021, objectif de réduction de 13,5% d'intensité CO2 en moins par rapport au benchmark du marché atteint.
- D'ici 2030, objectif de réduction de 50 % par rapport à 2020.
- Active Ownership via l'ASIR, qui regroupe l'engagement des grandes caisses de pension dans le cadre de [Climate Action 100+](#)



#### Tendance 2020-2022 :

Évaluation: nettement mieux

#### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa combinaison de l'engagement via l'ASIR dans le cadre de [Climate Action 100+](#) avec l'exercice cohérent des droits de vote d'une part, et de l'intégration ESG avec une stratégie de réduction substantielle de l'intensité en CO2eq d'autre part, la Caisse de Pension CFF est, avec ses actions et ses obligations, sur une trajectoire qui sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.
- L'objectif concret de la Caisse de pensions CFF pour la décarbonisation d'ici 2030 apparaît bien en ligne avec les dispositions actuellement les plus avancées du [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#).
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030, et la définition de l'objectif de financement net zéro des émissions de gaz à effet de serre au plus tard en 2050.
- En conséquence, la définition de cet objectif net zéro reste en attente : les résultats déjà obtenus et les mécanismes de décarbonisation intégrés pour les actions et les obligations laissent entrevoir la faisabilité d'une trajectoire de décarbonisation 2050 en ligne avec le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#).
- Selon le [Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#), il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).
- Enfin, le [Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#) recommande un fort «Policy engagement» : transposé dans le rôle de modèle de la Caisse de pensions CFF en tant que caisse de pension importante, la prise d'influence sur l'association professionnelle ASIP des caisses de pension pourrait par exemple avoir un impact, afin d'obtenir son engagement en faveur des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et des Sustainable Development Goals par le biais d'une politique proactive et initiative – en lançant des initiatives professionnelles ASIP, par des appels à la politique, par des prises de position politiques sur des questions actuelles de redirection des flux financiers et par des recommandations de vote correspondantes. En outre, il existe un besoin pour un engagement public proactif en faveur d'une obligation réglementaire exhaustive par la Confédération pour les entreprises en Suisse, afin qu'elles pratiquent un reporting ESG et climatique qui devrait être entièrement compatible avec la future directive [Corporate Sustainability Reporting Directive \(CSRD\)](#) de l'UE. Cela permet de réduire les coûts d'acquisition des données.



#### Activités politiques

Novembre 2020 : [Interpellation Matthias Aebischer \(PS\)](#) "Des caisses de pension respectueuses du climat pour les entreprises liées à la Confédération que sont les CFF et La Poste". En ce qui concerne ce rating climatique, l'interpellateur demande notamment comment la Confédération peut justifier que les caisses de pension de ses entreprises CFF et La Poste fassent leurs investissements dans les énergies fossiles, alors que l'on sait qu'il s'agit de placements à haut risque.

Février 2021 : dans sa [réponse](#), le Conseil fédéral indique que le Conseil de fondation de la Caisse de pensions CFF a récemment décidé "d'adapter le portefeuille de placements à l'Accord de Paris sur le climat".